



**23 juin 2010, signature de la Convention pour une Hydroélectricité Durable :  
Faire plus et mieux avec moins  
Concilier production d'énergie renouvelable et restauration du capital rivières de notre pays**

Demain, mercredi 23 juin 2010, une majorité des Associations Nationales de Protection de l'Environnement s'engagera aux côtés de l'Etat, des représentants des collectivités locales et de l'ensemble des hydro-électriciens, à entrer dans une nouvelle gouvernance basée sur la concertation. Depuis septembre 2008, tous ces acteurs, élus, EDF, GDF Suez, Union Française de l'Electricité, France Hydro, Electricité Autonome de France et les ONG, se sont réunis pour élaborer un projet de « Convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques suite au Grenelle de l'environnement ».

Comment concilier production d'hydroélectricité et protection de la biodiversité? Comment harmoniser la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, qui nous oblige à aller vers le « bon état écologique » des milieux aquatiques avec la volonté, par exemple, de mettre en œuvre le règlement anguille, d'une part, et d'atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la consommation française d'énergie à l'horizon 2020, d'autre part ? Comment effacer, dans le consensus, les ouvrages les plus dommageables pour les poissons migrateurs? Comment gérer au mieux l'héritage des 60 000 ouvrages construits sur les 500 000 kilomètres de rivières françaises? Comment installer dans les meilleures conditions possibles de nouvelles capacités de production et sortir de la très grande conflictualité qui accompagne tout projet d'aménagement hydroélectrique dans notre pays? Comment renouveler des concessions dans un parc vieillissant? Comment préserver les ultimes « rivières sauvages », joyaux d'un capital naturel en sursis? Bref, comment passer à une hydroélectricité plus durable ?

En effet, si les barrages produisent un courant parfaitement renouvelable, l'électricité mise sur le marché est loin d'être « verte par nature ». Son impact sur les milieux aquatiques reste significatif, depuis la disparition des populations de poissons migrateurs dont le saumon atlantique jusqu'à l'érosion des fleuves et du littoral, suite à la rétention des sédiments dans les retenues en passant par la dégradation de la qualité de l'eau.

Au cœur de ce projet d'accords, à la gouvernance inspirée du Grenelle de l'environnement, se trouvait, notamment, l'engagement Grenelle, d'aménager les obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons dans l'objectif d'atteindre ou de conserver, d'ici à 2015, le bon état écologique ou le bon potentiel pour les masses d'eau superficielles. Une autre contrainte forte était la fixation de l'objectif chiffré du nombre de TWH supplémentaires provenant de l'hydro-électricité. En juillet 2008, le Ministre d'Etat à l'Energie et à l'Ecologie donnait un cap d'augmentation nette de 7 TWH d'ici 2020, pour le secteur de l'hydro-électricité. Cet objectif a été réduit à 3 TWH en décembre 2009 au cours de la négociation.

En novembre 2009, un autre pas très important avait été franchi avec l'annonce, par M<sup>me</sup>. la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno, d'effacer les deux barrages de Vezins et La Roche qui Boit sur la Sélune, dans la Manche, dans le cadre du « Plan de renaturation de la continuité écologique des cours d'eau ». Un autre pas devrait être fait avec l'effacement et le remplacement du barrage de Poutès, sur le haut Allier, une des dernières « rivières sauvages » d'Europe. Aujourd'hui, pour mettre en œuvre des solutions et restaurer les écosystèmes aquatiques sans pour autant augmenter les émissions de gaz à effet de serre, la grande majorité des ONG s'engage aux côtés des représentants des collectivités locales, de la totalité des hydro-électriciens et des services de l'Etat pour tenter de construire l'hydroélectricité de demain. Le chantier est immense, et la situation ne va pas changer du jour au lendemain. En effet, le fossé entre aménageurs et écologues est encore très large, comme en témoigne le chantier en cours du barrage du Rizzanese, sur la plus belle rivière de Corse. Les ONG signataires saluent, sans réserve, une avancée majeure et font le pari que la coopération qui commence sera riche d'engagements tenus, pour le bénéfice de tous.

#### **Contacts**

**Anper** – Jacques Blanquet – 06 86 86 84 04 - **FNH** – Ludovic Frère - coordinateur Océans, Eaux et Forêts – 06 98 45 30 68 - **NASF** – Marc-Adrien Marcellier – 06 12 97 82 05 - **SOS Loire Vivante** – Roberto Epple – Président – 06 08 62 12 67 - **WWF France** - Martin Arnould – Chargé de programme « Rivières Vivantes » - 06 15 41 68 62 **UICN France** – Hélène Soyer – Chargée de mission « Entreprises en biodiversité » – 01 47 07 78 58